



Distr.:générale
20 juin 2010

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

**Troisième réunion du Groupe d'experts africains
de haut niveau sur les changements climatiques**
Bamako, 20 juin 2010

Rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques

Introduction

1. Les travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) sur les changements climatiques en Afrique ont été entrepris pour donner suite à la douzième session de la CMAE tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008. Au cours de cette session, les ministres ont souligné l'importance de la décision et des résultats de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, en particulier l'accord sur le Plan d'action de Bali qui établissait 2009 comme date limite des négociations sur le renforcement du régime climatique pour l'après 2012.
2. Les objectifs du processus africain, qui s'appuient sur la décision 2 relative aux changements climatiques prise par la CMAE à sa douzième session, consistent en ce qui suit :
 - a) Soutenir les efforts déployés par la CMAE pour mener à bien le processus continental visant à définir une position de négociation commune sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
 - b) Fournir un cadre de discussion et convenir d'une vision et d'une position communes de l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et instaurer un développement durable;
 - c) Dialoguer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux défis posés par les changements climatiques;
 - d) Définir le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.
3. Deux réunions du Groupe d'experts africains de haut niveau se sont tenues en vue de préparer la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague en décembre 2009. Au vu des résultats du Sommet de Copenhague et du besoin de poursuivre les travaux en matière de lutte contre les changements climatiques, la troisième réunion du Groupe d'experts, qui avait pour objet d'examiner le projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et de préparer la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a été organisée au Centre international de conférences de Bamako, le dimanche 20 juin 2010.

I. Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte le dimanche à 10 h 20 par M. Peter Acquah, Secrétaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

5. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Abebe Haile Gabriel, Directeur du Département de l'agriculture, de l'économie rurale et de l'environnement de la Commission de l'Union africaine; Mme Augustine Njamnshi, de la Pan-African Climate Justice Alliance; M. Lancena Toure, de l'Organisation jeunes volontaires pour l'environnement du Burkina Faso; Mme Isatou Gaye, Chef de la Section environnement et développement durable de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, s'exprimant au nom de Mme Josue Dione, Directrice de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable; M. Mounkaila Goumandakoye, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); et Mme Judy Beaumont, Conseiller juridique principal du Ministère des affaires environnementales et du tourisme d'Afrique du Sud, et représentante du Président de la CMAE.

6. Dans sa déclaration, M. Haile Gabriel a rappelé que l'Afrique avait décidé de parler d'une seule voix à Copenhague. Par sa décision Assembly/AU/Dec.281(XIV), l'Assemblée de l'Union africaine avait réaffirmé, à sa quatorzième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 31 janvier au 2 février 2010, qu'elle était déterminée à rester unie dans toutes les négociations futures sur les changements climatiques et avait prié la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains de mettre en place une structure de négociation unique et simplifiée aux niveaux ministériel et des experts afin de remplacer le mécanisme de coordination existant. Il a attiré l'attention sur la réunion de la Conférence qui se tiendrait à Bamako le 23 juin 2010, au cours de laquelle les représentants examineraient plus avant les questions relatives aux changements climatiques.

7. Il a exhorté le Groupe d'experts à continuer de fournir des conseils aux décideurs politiques à tous les niveaux sur les questions permettant de faire progresser la position commune de l'Afrique sur les changements climatiques, soulignant que le continent devrait s'attacher à rapidement mettre en œuvre les résultats atteints à ce jour. À cet égard, des inquiétudes avaient été soulevées concernant la préparation de l'Afrique vis-à-vis des questions découlant du Sommet de Copenhague, notamment sa capacité à absorber les ressources financières rendues disponibles.

8. Il a rappelé que la Commission de l'Union africaine mettait actuellement en place une unité de contrôle des changements climatiques et de la désertification qui aiderait à s'attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques et que la Commission s'employait à forger un partenariat solide avec, entre autres, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, le PNUE, la Stratégie internationale du PNUE pour la réduction des catastrophes, les partenaires du développement, ainsi que l'initiative « Grande muraille verte » pour le Sahara et le Sahel. Ces travaux permettraient d'assurer la synergie des efforts et le développement des capacités. La Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) travaillaient de concert, en conjonction avec les communautés économiques régionales, en vue d'harmoniser les efforts et initiatives au niveau régional. Elles s'efforçaient également de garantir que le Programme global de développement agricole de l'Afrique tienne compte des préoccupations causées par les changements climatiques. Il a souligné que le Groupe d'experts pourrait fournir des conseils aux décideurs politiques sur les diverses initiatives en cours de sorte que l'Afrique puisse tirer parti de décisions et de processus éclairés.

9. Dans sa déclaration, M. Njamnshi s'est réjoui de la solidarité démontrée avant et pendant les négociations de Copenhague et a loué les négociateurs africains qui avaient su maintenir leur position bien que se trouvant confrontés à de multiples défis. Il a toutefois souligné que les négociations avaient permis d'identifier les lacunes de la position africaine commune et a suggéré que, dans les efforts fournis en vue d'harmoniser la coordination entre le groupe africain, la CMAE et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, il soit tenu compte d'autres parties prenantes, telles que la société civile, le secteur privé et les communautés économiques régionales pour harmoniser la coordination et compléter les compétences et les ressources humaines existantes.

10. Il a exprimé sa frustration et ses regrets de voir l'Accord de Copenhague présenté comme un résultat majeur des négociations de Copenhague alors qu'il était en réalité le fruit d'une procédure incorrecte et non démocratique et qu'il menaçait la position africaine commune, fondée sur les connaissances scientifiques. Il a préconisé le maintien de cette position, attirant l'attention sur la Déclaration d'Accra du 17 mars 2010 et sur l'Accord des peuples de Cochabamba du 22 avril 2010, dans lesquels diverses organisations de la société civile s'étaient engagées à faire respecter la justice et l'équité dans le processus sur les changements climatiques. Il a demandé à cet égard que la position africaine commune soit actualisée et renforcée, compte tenu de l'évolution des preuves scientifiques, pour inclure un objectif mondial visant à maintenir l'augmentation des températures en dessous de 1°C et les concentrations de dioxyde de carbone en dessous de 300 ppm.

11. Il a souligné que l'Afrique devrait insister sur les mesures d'atténuation, d'adaptation, de financement et de transfert des technologies et que la voie à suivre pour la période de l'après-Copenhague consistait à respecter le principe de négociations sur deux fronts établi au titre du Plan d'action de Bali. Les progrès importants accomplis à Copenhague avaient été sapés par la volonté tangible d'exclure certaines parties prenantes des négociations, menant à un résultat insatisfaisant que l'on ne devait pas voir se reproduire.

12. Dans sa déclaration, M. Toure a appelé l'attention sur la menace que les changements climatiques faisaient peser sur le continent africain, soulignant que le problème avait pris de telles proportions qu'il s'agissait maintenant d'une question de vie ou de mort. Au nom de la jeunesse africaine, il a exprimé son appui aux décisions tendant à établir une position commune, mais a précisé que cette position devrait être actualisée et renforcée afin, notamment, de fixer comme objectif le maintien de la hausse des températures en dessous 1,5°C et des concentrations de dioxyde de carbone en dessous de 300 ppm. Il a souligné que les organisations de la société civile devraient être incluses dans les délégations officielles et que l'Initiative de la jeunesse africaine sur les changements climatiques devrait bénéficier du statut d'observateur auprès de la Commission de l'Union africaine, de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques et de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les jeunes étant directement affectés par les décisions prises dans le cadre des négociations sur les changements climatiques, ils devraient également être représentés au sein des délégations officielles.

13. Dans sa déclaration, Mme Gaye a attiré l'attention sur l'appui fourni par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU au Groupe d'experts dans le cadre des activités provisoires du Centre africain de la politique du climat qui fait partie du Programme sur le climat et le développement en Afrique, conjointement dirigé par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement. Le Centre était prêt à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de communication sur les changements climatiques de la CMAE et du cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.

14. Elle a reconnu que le changement climatique offrait un certain nombre d'opportunités en faveur du développement en dépit du nombre considérable de problèmes qu'il suscitait. Dans le cadre de leur développement, les pays pourraient s'efforcer de s'orienter sur la voie d'une croissance propre en adoptant le concept d'économie verte. Elle a noté, à ce sujet, que le thème de l'économie verte serait abordé dans le contexte de la réduction de la pauvreté et du développement durable à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Elle a également appelé l'attention sur le septième Forum pour le développement de l'Afrique, qui se tiendrait du 10 au 15 octobre à Addis-Abeba sur le thème « Changements climatiques et développement durable en Afrique ». Elle a invité les représentants à participer au Forum, sachant qu'il compléterait les efforts actuellement déployés pour faire face aux défis posés par les changements climatiques en Afrique selon des méthodes tenant dûment compte des impératifs du développement durable du continent.

15. Elle a indiqué, pour conclure, que la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait à Cancún (Mexique) en novembre-décembre 2010, était de la plus grande importance. La voix de l'Afrique avait été clairement entendue au Danemark et devait être de nouveau entendue au Mexique. Il importait de mettre au point des stratégies de négociation rationnelles tenant compte de la nécessité de forger des alliances stratégiques. Toutefois, les négociateurs devaient aussi être prêts à faire des compromis, à condition que ces derniers ne compromettent pas des intérêts stratégiques. La Commission économique pour l'Afrique, a-t-elle dit, était prête à soutenir les efforts déployés à l'approche de Cancún.

16. Dans sa déclaration, M. Goumandakoye a souligné que les pays africains devaient travailler de concert pour relever les défis qui menacent de saper les modestes progrès accomplis par le continent pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a cité un certain nombre d'exemples au niveau national illustrant les avancées du continent africain en matière d'adaptation et d'atténuation, et a mis en avant les opportunités qu'offrait le concept d'économie verte.
17. Admettant que le Sommet de Copenhague n'avait pas débouché sur le résultat espéré, il avait toutefois, a-t-il dit, permis à l'Afrique de se rapprocher de son objectif. Il a réaffirmé l'engagement du PNUE à poursuivre les négociations en vue de parvenir à un accord équilibré à Cancún et a appelé l'attention sur les trois services consultatifs phares – sur l'adaptation fondée l'écosystème, la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, y compris la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier, et la préparation aux technologies propres – que l'organisation avait inauguré à Copenhague dans le but d'aider les pays à parvenir à un résultat satisfaisant. Tout en soulignant la complexité des négociations et l'ampleur du travail à accomplir, il a loué les efforts accomplis à ce jour, notamment les efforts fournis par le Secrétaire de la CMAE, qu'il a vivement remercié pour son appui et son dévouement indéfectibles à la cause africaine. Il a réaffirmé que le PNUE continuerait de travailler avec la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, ainsi qu'avec les entités sous-régionales, les jeunes, la société civile et le secteur privé, entre autres, pour accroître la pertinence, la cohérence et le succès des efforts menés pour atteindre les objectifs globaux que s'est fixé le continent.
18. Dans sa déclaration, la Présidente a mis en relief les problèmes que le groupe africain avait confronté dans la période précédant le Sommet de Copenhague, notamment les efforts infructueux des pays développés pour aboutir à la suppression du Protocole de Kyoto et l'échec de ces pays à s'acquitter de l'obligation qui leur incombe au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles pour faire front aux problèmes que posent les changements climatiques. Elle s'est réjouie de la fermeté du groupe qui avait su ne pas céder et maintenir sa position, et a fait remarquer que les discussions récentes dans le cadre de la douzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto et de la dixième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, tenues du 1^{er} au 11 juin 2010, avaient permis de préciser les aspects de la position commune qu'il convenait de perfectionner. Le continent devait également renforcer ses travaux aux niveaux régional, sous-régional et national. Le cadre des programmes africains sur les changements climatiques pouvait jouer un rôle central à cet égard en assurant une approche coordonnée de la mise en œuvre qui permettrait d'appuyer les efforts en faveur du développement durable de l'Afrique. Elle a appelé les représentants à affiner leur position commune au cours de la présente réunion et a assuré que le cadre était suffisamment complet pour définir les priorités de l'Afrique dans la décennie à venir, puis rechercher le financement en faveur de la lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

19. Conformément au règlement intérieur, la réunion s'est déroulée sous les auspices du Bureau de la douzième session de la CMAE. En conséquence, le représentant de l'Afrique du Sud a occupé la présidence.
20. Le représentant du Burkina Faso a exercé la fonction de rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour

21. Les représentants ont adopté l'ordre du jour ci-après établi à partir de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat (AMCEN/AHLPCC/3/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Introduction et objectifs de la réunion.
4. Présentation du projet de stratégie de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de communication sur les changements climatiques.
5. Présentation du projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.
6. Séance de groupe.
7. Effets juridiques souhaitables des négociations sur les changements climatiques pour l'Afrique;
8. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

22. La Présidente a indiqué qu'à l'issue des discussions en plénière de la matinée deux groupes de travail seraient formés. Le premier groupe, dont les travaux seraient facilités par le représentant du Mali examinerait le projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques. Le second groupe, dont les travaux seraient facilités par le représentant de l'Afrique du Sud se pencherait sur un certain nombre d'initiatives liées aux efforts de lutte contre les changements climatiques. Les représentants se réuniraient de nouveau en séance plénière après les réunions en groupe de travail afin d'examiner les conclusions.

D. Participation

23. La présente réunion s'étant tenue en marge de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, y ont assisté les participants inscrits à cette session et dont les noms figurent dans la section correspondante du rapport de ladite session (UNEP/AMCEN/13/3). La liste complète des participants à la treizième session figure également dans le document UNEP/AMCEN/13/INF/6.

III. Introduction et objectifs de la réunion

24. En guise d'introduction générale à la réunion, le Président de la CMAE a indiqué qu'elle avait pour objectifs d'appuyer la mise en œuvre du cadre des programmes africains sur les changements climatiques; de fournir un cadre de discussion et de convenir d'une position africaine commune; d'engager la communauté internationale à trouver des solutions aux problèmes que posent les changements climatiques; et de perfectionner le cadre global. Il a vivement préconisé que l'Afrique s'emploie à renforcer la cohérence aux niveaux régional et sous-régional et a souligné qu'un cadre global sur les changements climatiques ne pouvait résulter que de la conjugaison des cadres régionaux et sous-régionaux. Il a fait savoir que la recherche documentaire visant à cartographier les programmes sur les changements climatiques en Afrique avait permis de clairement identifier les lacunes à travers le continent et montré à quel point il était important de préparer un cadre des programmes régionaux et sous-régionaux sur les changements climatiques. On avait rassemblé les informations aux niveaux régional et sous-régional et les données avaient été utilisées pour préparer le cadre sur la base du plan conceptuel adopté par la CMAE et l'Union africaine.

25. Il a observé que l'Asie tirait parti des possibilités qu'offraient les changements climatiques, mais que l'Afrique restait concentrée sur les problèmes qu'ils posaient. Le continent n'avait ainsi pas su saisir les occasions qui s'étaient présentées dans le passé : il était maintenant temps de tirer parti du processus sur les changements climatiques. Pour conclure, il a indiqué que le continent devait prendre des initiatives majeures comme suite à la réunion de Copenhague et qu'il importait maintenant d'axer la réflexion sur les résultats obtenus et de s'appuyer sur ces acquis.

IV. Exposé sur le projet de stratégie de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de communication sur les changements climatiques

26. Mme Angèle Lu Sy, du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, a présenté l'historique de la stratégie de la CMAE en matière de communication sur les changements climatiques et a expliqué que les conditions particulières au continent africain en constituaient le fondement. Elle a indiqué que les changements climatiques présentaient une menace grave pour l'Afrique en raison de la faible capacité d'adaptation du continent, de la pauvreté et du faible niveau de développement. En dépit des nombreux progrès accomplis à ce jour, les informations sur les problèmes posés par les changements climatiques et sur les solutions possibles n'étaient pas suffisamment diffusées. En particulier, il était nécessaire que les négociateurs au sein du processus de la Convention-cadre sur les changements climatiques disposent d'informations scientifiques à jour pour que les pays africains soient en mesure de prendre des engagements bien fondés en ce qui concerne les activités d'atténuation et d'adaptation.

27. Elle a insisté sur l'importance de l'innovation dans la conception et les méthodes de communication de l'information à tous les niveaux de la région de façon à stimuler la prise de décisions et de mesures proactives et appropriées permettant de mettre en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation adéquates. Elle a recensé trois objectifs prioritaires : mettre au jour l'aggravation des changements et de la variabilité du climat et expliquer les phénomènes climatiques actuels ainsi que leurs possibles répercussions dans le futur; divulguer qu'il est nécessaire d'agir et de réagir aussi efficacement que possible de façon à compenser les effets négatifs des changements climatiques; et créer les conditions propices aux discussions sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation et au partage des connaissances, des expériences et des leçons apprises au sein de la région, entre les sous-régions et avec le reste du monde. Ensemble, ces trois objectifs représentaient les besoins fondamentaux pour assurer une communication efficace avec toutes les parties prenantes sur les questions concernant les changements climatiques et leur permettre de prendre les mesures d'adaptation et d'atténuation à tous les niveaux.

28. La réalisation de ces objectifs, a-t-elle dit, supposait que l'on énonce des résultats et des activités prioritaires, notamment l'actualisation de la position africaine commune; la production de matériel et de documents de référence d'utilisation rapide; et la publication de matériel de sensibilisation sur les changements climatiques. Il s'agissait en particulier des manuels de référence distribués à la présente réunion ainsi que d'une pochette d'informations à l'intention des médias. Elle a invité les participants à faire part de leurs observations, de leurs suggestions et de leurs idées tout au long de la réunion.

29. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix et de constituer une force en faveur du changement dans le débat international sur les changements climatiques. Un représentant a suggéré que la stratégie proposée en matière de communication recense de façon plus précise les effets des changements climatiques en Afrique et mette l'accent sur les propositions émanant du continent africain en matière d'atténuation. À cet effet, un représentant a proposé que l'Afrique s'éloigne de la position qu'elle s'était fixée et s'efforce non pas de condamner les pays industrialisés mais de s'assurer qu'ils respectent leurs engagements. Un autre représentant a regretté le faible niveau de participation des représentants africains dans les principaux processus en cours dans le cadre des activités du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et a souligné qu'il était essentiel de stimuler la participation des scientifiques africains aux travaux de première importance comme la préparation du cinquième rapport d'évaluation pour que les besoins du continent africain soient dûment pris en compte.

30. Un représentant a proposé que l'on entreprenne une étude de référence pour établir les connaissances dont on dispose. S'agissant de la mise en œuvre, il a mis l'accent sur la nécessité d'examiner les possibilités qui existaient au sein du PNUE et d'utiliser les réseaux déjà en place. Il a

également été suggéré que la stratégie de communication comprenne un inventaire des initiatives qui ont donné les meilleurs résultats dans des domaines tels que l'adaptation et que l'on pourrait reproduire dans d'autres pays. Un autre représentant, se félicitant de la stratégie, a appelé l'attention sur l'insuffisance des données concernant la vulnérabilité du continent africain et a demandé qu'on accorde une plus grande importance aux conséquences économiques des mesures d'adaptation qui, à ses yeux, étaient encore mal comprises. Il a souligné à cet égard que les délégations africaines participant aux principaux forums sur les changements climatiques devraient inclure des experts économiques et juridiques. Le représentant d'un petit État insulaire en développement a appelé à la prise en considération des besoins de ces États dans l'élaboration de la position commune de négociation.

V. Examen du projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques

31. Mme Dorothy Amwata, de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, a présenté un exposé sur le projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques. Soulignant que l'élaboration du cadre global était en cours et que ce dernier ne comprenait pour le moment que les conclusions préliminaires, elle a indiqué que les informations présentées dans le document étaient tirées d'un large éventail de sources et que le rapport n'était pas encore complet. Elle a fait remarquer que le mandat pour l'élaboration du cadre s'appuyait sur les particularités des diverses régions africaines et qu'il avait été difficile d'harmoniser certaines informations car les experts avaient suivi différentes approches. Elle a précisé la signification des termes « mondial », « régional » et « sous-régional » dans le rapport et a mentionné que l'objectif visé avait été d'analyser l'axe principal de chaque programme étudié et d'identifier à quel aspect de l'adaptation il s'intéressait. Le rapport examinait les différents aspects de l'adaptation, de l'atténuation et des mesures d'appui et de facilitation pour énumérer les défis à surmonter dans chacun de ces secteurs et formuler les recommandations en la matière.

32. À l'issue de cet exposé, le Secrétaire de la CMAE a souligné que le projet de cadre pourrait être utilisé et soumis aux ministres dès que les observations des représentants y auraient été incluses. Le document révisé pourrait alors être examiné par les ministres sans attendre d'autres contributions, étant entendu qu'il s'agissait d'un document vivant appelé à être complété. Il a noté qu'il existait des lacunes au niveau des contributions sous-régionales, mais a précisé que le secrétariat en avait conscience et qu'il avait commandé les travaux en vue d'y remédier.

33. Au cours des discussions qui ont suivi, les représentants se sont félicités du document et ont appelé l'attention sur les aspects qui, à leurs yeux, étaient particulièrement intéressants et utiles, notamment les recommandations proposées. Un représentant a souligné que le document offrait aux pays africains une approche unifiée qui leur permettrait d'éviter à l'avenir les écueils du Sommet de Copenhague au cours duquel on avait observé des voix discordantes au sein même du continent africain. Un autre représentant a insisté sur les lacunes des informations concernant sa sous-région et a suggéré que ces dernières soient comblées lors de la poursuite de l'élaboration du document. Un troisième représentant a demandé que des orientations soient fournies sur la façon d'utiliser le projet aux fins de la mise en place d'un cadre pour l'élaboration des politiques relatives aux changements climatiques.

34. Plusieurs représentants ont émis des avis sur le rôle des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation, l'un d'entre eux précisant que ces derniers ne s'appliquaient qu'aux pays les moins avancés et proposant d'élargir leur portée pour y inclure d'autres pays. Selon d'autres représentants, il importait de concentrer les efforts sur l'application de ces programmes, plutôt que sur leur actualisation.

35. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur la question du développement des capacités et l'un d'entre eux a noté à cet égard qu'il convenait de s'assurer que les délégations africaines participant aux principaux forums sur les changements climatiques soient composées non seulement des ministres de l'environnement, mais aussi des ministres des finances, de façon à garantir une meilleure compréhension des problèmes financiers que connaissaient leurs pays et la fourniture des ressources nationales nécessaires. Dans ce contexte, un représentant a suggéré que l'on encourage les gouvernements à allouer un pourcentage minimum de leur budget national en faveur des activités de lutte contre les changements climatiques et a rappelé qu'un message similaire était énoncé dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, entérinée par l'Assemblée de l'Union africaine à sa deuxième session ordinaire.

VI. Séance en groupe de travail

36. Les deux groupes de travail se sont réunis le dimanche 20 juin 2010 dans l'après-midi. À l'issue des délibérations, les facilitateurs des groupes de travail ont présenté un compte-rendu des travaux en plénière.

37. Le représentant du Mali a indiqué que le groupe de travail dont il avait facilité les travaux avait examiné le projet de cadre global des programmes africains sur les changements climatiques mais avait conclu que, faute d'informations provenant de l'Afrique de l'Ouest, le document était incomplet. Il avait donc demandé que les informations manquantes soient insérées au document et que plus de temps lui soit accordé pour examiner le document.

38. Le Secrétaire a expliqué que certaines informations soumises par l'Afrique de l'Ouest étaient parvenues au secrétariat tardivement mais que les aspects les plus importants avaient toutefois été inclus au rapport. Il a préconisé que le groupe de travail entérine les données contenues dans le document de façon à pouvoir le soumettre aux ministres pour approbation et orientations sur la voie à suivre. Le document pourrait alors être adopté par le Bureau au cours de la période intersessions. Il a été décidé que le groupe de travail examinerait le document étant entendu que les informations supplémentaires sur l'Afrique de l'Ouest seraient intégrées avant la fin du mois d'août 2010. À cet effet, une réunion consultative de validation sur le cadre des programmes sous-régionaux sur les changements climatiques pour l'Afrique de l'Ouest se tiendrait à Accra. Les nouvelles informations incorporées au cadre global des programmes africains sur les changements climatiques à l'occasion de sa mise à jour seraient également examinées à cette réunion.

39. La représentante de l'Afrique du Sud a indiqué que le groupe de travail dont elle avait facilité les travaux avait examiné les opportunités pouvant résulter de la lutte contre les effets des changements et de la variabilité du climat et a mentionné un certain nombre d'exemples qui avaient été cités au cours de la réunion. Le groupe de travail avait entendu les exposés de Mme Patricia Kim sur le transport durable; de Mme Assetou Bakayoko sur le marché du carbone et l'innovation; et de Mme Merlyn van Voore sur les changements climatiques, les technologies propres et les opportunités que présente la croissance verte en Afrique.¹ Elle a souligné qu'il fallait établir une relation explicite entre les travaux des deux groupes de travail car le cadre global devait inclure les possibilités pouvant se réaliser sur le continent. Les opportunités recensées par le groupe de travail sont énoncées dans l'annexe I du présent rapport et les principaux messages émanant des discussions en petits groupes figurent dans l'annexe II.

40. Le Groupe a pris note des informations.

VII. Effets juridiques souhaitables des négociations sur les changements climatiques pour l'Afrique

41. M. Seth Osafo, conseiller juridique auprès du Groupe africain de négociateurs au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, a présenté un exposé sur les effets juridiques souhaitables pour l'Afrique des travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Il a passé en revue les différentes raisons pouvant

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16209

